



**HAL**  
open science

# Mouvements de femmes en Afrique: de l'institutionnalisation à la démocratie directe: les exemples du Sénégal et de l'Afrique du Sud

Joelle Palmieri

► **To cite this version:**

Joelle Palmieri. Mouvements de femmes en Afrique: de l'institutionnalisation à la démocratie directe: les exemples du Sénégal et de l'Afrique du Sud. Alizés: Revue angliciste de La Réunion, 2011, Actes du colloque international "Genre et gouvernance" (île Maurice, 17-19 novembre 2009), 34, pp.37-56. hal-02341440

**HAL Id: hal-02341440**

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02341440v1>

Submitted on 31 Oct 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Mouvements de femmes en Afrique : de l'institutionnalisation à la démocratie directe : les exemples du Sénégal et de l'Afrique du Sud

## Introduction

De l'institutionnalisation du genre à la radicalité politique féministe, ou encore à l'exercice d'une démocratie directe, le chemin est long, partout dans le monde et, en particulier, en Afrique. Analyser les différentes strates qui séparent les expressions de ces deux modèles de mobilisation des organisations de femmes africaines demande une investigation des relations que les mouvements, générés par ces organisations, entretiennent avec leurs Etats. Nous nous limiterons ici aux exemples de l'Afrique du Sud et du Sénégal.

En première observation, il semblerait que ces mouvements alimentent des relations « ambiguës » avec leurs Etats et naviguent dans une logique qui oscille entre environnements local et global. D'un côté, nous constatons des attentes, des dépendances (voire appartenance) et des exigences ou des revendications des mouvements de femmes vis-à-vis de l'Etat. De l'autre, l'Etat et ses représentants, auxquels le pouvoir est confié, entretiennent avec les organisations de femmes, des relations d'ordre démagogique ou électoral et politique, afin d'asseoir leur popularité. Ils ont besoin de connaître et contrôler les débats qui traversent la société civile, ses dispositifs, concepts, formes d'organisation et activités. Ces deux approches se situent dans un contexte fortement mondialisé, perméable aux environnements extérieurs, notamment du Nord, et inscrit dans une transformation sociétale de fond, basée sur le libéralisme économique et la généralisation des usages des technologies de l'information et de la communication (TIC) qui l'accompagne.

Deux types de mouvements demandent à être différenciés dans le contexte africain. Les « féminins » et les « féministes » (Sow : 2007). Les premiers englobent tout ce qui a trait à la mise en application de l'aboutissement de l'agitation des deuxièmes, qui se placent dans la sphère des luttes, se battent pour l'égalité, par l'acte politique. De

plus, les écarts générationnels très marqués sur le continent, renversent certains équilibres archaïques, isolent certains mouvements, les engagent vers un affaiblissement, notamment à cause des usages différenciés des TIC et de l'appréhension de la société de l'information qu'elles ont modelée.

Afin de déconstruire ces dichotomies, nous allons remonter aux sources, celles de la naissance récente des Etats. Depuis les indépendances, la chute de l'apartheid et l'avènement des démocraties parlementaires, les lois, les discours politiques et l'activité de partis semblent être restés dans le domaine masculin. Dans ces Etats, hérités de la colonisation, l'exercice de la citoyenneté demeure un privilège réservé à une moitié de la population : les hommes. Pour agir sur le politique, les militantes africaines doivent donc se créer des espaces spécifiques, toujours en marge de l'officiel, c'est-à-dire les partis, mais systématiquement en soutien.

Au Sénégal, les sujets de discrimination, aussi variés que l'accès à la terre, au crédit, à la santé, à l'éducation ou aux technologies, le droit à la contraception, l'autorité parentale, ou l'accès au pouvoir, la parité en politique, la polygamie, les violences et la sexualité, sont discutés et élaborés au sein d'associations de femmes et non des partis politiques, y compris progressistes (*ibid.*). En Afrique du Sud, l'African National Congress (ANC) a toujours su déployer un discours égalitaire en matière de genre, intégré dans une rhétorique éthique plus large qui inclut la prise en compte des divisions de classe et de race. Cette position a pour conséquence directe de refouler un véritable engagement pour l'abolition du patriarcat<sup>1</sup>, ce qui se traduit chaque jour dans les faits.

L'effort politique des organisations de femmes n'est donc jamais récompensé ni reconnu, y compris pendant et après les luttes de libération nationale. Par ailleurs, les organisations de femmes ne semblent pas savoir, au sens de « connaître », les enjeux d'une so-

---

<sup>1</sup> Le patriarcat est entendu, ici, comme un système de division des sexes, qui vertèbre l'ensemble des sociétés et entérine la « supériorité » sociale des hommes sur les femmes, reconnues comme « subordonnées ». Pour ne citer qu'une référence, voir Christine Delphy : 1998 & 2001.

ciété de l'information qui accélère leur repli vers la gestion de l'urgence quotidienne. Cette situation renvoie alors quelques militantes à des formes d'activisme radicales ou innovantes et à la politisation de concepts tels que la citoyenneté (McFadden), la justice (Maitrayee & Singh), l'égalité<sup>2</sup> ou la gouvernance (Taylor). Ces nouveaux engagements vont-ils « libérer » une créativité politique<sup>3</sup> au service d'une démocratie débarrassée des inégalités du discours politique dominant, tant de classe que de race, mais aussi de genre, encore dans le registre des dominés ? Les rapports de domination et de subordination entre les genres, mais aussi géopolitiques, sont-ils en voie de transformation et de renversement (Spivak) ?

### **Après la colonisation, l'instrumentalisation des mouvements par les États**

#### *Au Sénégal, les dégâts collatéraux du « politique »*

Les associations de femmes sénégalaises ont toujours existé et sont systématiquement venues en soutien aux partis dans leur conquête de l'exercice politique. A l'indépendance, en 1960, l'Union Progressiste Sénégalaise (UPS), parti unique mené par Léopold Sédar Senghor, intègre l'Union nationale des Femmes du Sénégal (UFS). Senghor considère avec beaucoup de sérieux la prévalence du rôle des femmes dans un socialisme à l'Africaine. En père de la Nation, il ne compte pas achever la construction nationale sans le soutien des femmes et entend les amener à la modernité.

Il fait implanter sur tout le territoire des *Foyers Féminins*, gérés par les militantes du parti, qui recrutent les Sénégalaises en milieu rural et ont pour mission d'éduquer les femmes, en tant qu'épouses, mères, productrices et citoyennes. Sans aucune ambiguïté, son discours vise les femmes en tant que reproductrices et mineures à éduquer (Cisse :

---

<sup>2</sup> Ces concepts sont largement analysés dans Ballmer-Cao, Mottier & Sgier.

<sup>3</sup> Au sens exprimé par Jean-François Bayart dans « L'énonciation du politique » (1985).

2002). Le paternalisme du libérateur<sup>4</sup> le pousse à mettre le Conseil national des femmes de l'UPS sous tutelle d'un homme et de deux adjoints, nommés par le Congrès.

Dans les années 70, de nouveaux mouvements, se disant féministes, émergent qui se déclarent d'emblée apolitiques, c'est-à-dire se soustraient de la sphère du pouvoir. En 1977, la Fédération des associations féminines du Sénégal (FAFS), tout en restant liée à l'Etat, avance quelques nouvelles revendications. Mais c'est à partir de 1981, sous la présidence d'Abdou Diouf, ancien Premier ministre, que le mouvement féministe sénégalais d'Etat connaît un changement. Le nouveau président entend poser ses marques et se différencier de la course à la négritude (Senghor) de son prédécesseur. Il s'appuiera lui aussi sur des mouvements de femmes, qu'il téléguidera. Il soutient officiellement la promotion des femmes et crée la Fédération nationale des groupements de promotion féminine.

Ces organisations vont devenir les piliers de la nouvelle politique de développement du président et le terreau du féminisme des années 90, soutenu politiquement et financièrement par les organisations internationales (BIT, PNUD, Fonds des Nations Unies pour la Population, etc.) dans la foulée de la Conférence de Pékin.

A la même époque, des mouvements plus radicaux mais marginaux revendiquent l'égalité de droit entre hommes et femmes. Leur terrain de prédilection s'appuie sur le Code de la famille, duquel elles rejettent les lois sur le mariage et l'héritage. En parallèle, le Conseil sénégalais des femmes (Cosef) se réapproprie la scène politique et obtient la loi d'interdiction de l'excision (1999) et la réforme de la loi fiscale (2001). Les questions de la polygamie et de la parenté conjointe restent entières. Confrontées au même moment à l'offensive d'Islamistes, et notamment du Collectif islamique pour la réforme du Code de la famille du Sénégal (Circofs), les féministes se noient dans

---

<sup>4</sup> Le paternalisme est ici pris dans le sens d'une attitude condescendante, incluant une relation hiérarchique de pouvoir, notamment des hommes sur les femmes. Voir, entre autres, Christine Delphy (1998).

la théorie et se retranchent dans la défense des acquis, au détriment de la revendication de nouveaux droits.

Plus récemment, le Sénégal ouvre les portes de ses forces armées en 2007 avec la formation de contingents de 50 filles dans la gendarmerie (APS : 2007). Cette « féminisation » de l'armée, comme la qualifie Abdoulaye Wade, va se prolonger en 2008 par le recrutement de 300 « militaires du rang » de sexe féminin. En effet, le président en exercice entend montrer « un symbole important » des progrès vers l'intégration genrée en y ajoutant une formule : « les femmes ont leur place dans tous les secteurs d'activités de la nation »<sup>5</sup>. Quoi qu'il en soit, au Sénégal, seules 13% de femmes siègent au gouvernement et 22% au Parlement (Sarr). La question de la parité en vue des élections municipales de 2009 a animé tous les partis, y compris celui du Président Wade, le PDS.

Les obstacles rencontrés reflètent la position allouée aux militantes, plus reconnues comme animatrices que comme actrices, et dont les luttes ne sont pas reflétées par la hiérarchie du pouvoir<sup>6</sup>. Ce phénomène peut en partie être expliqué par le rôle conféré aux épouses des chefs d'Etat, qui s'arrogent la place de porte-parole en matière de droits des femmes et, de fait, étouffent les luttes des organisations de femmes ou féministes.

Par ailleurs, au sein des partis, les militantes sont *tolérées* tant qu'elles animent, mais restent très minoritaires au sein des bureaux politiques et sont rejetées, voire exclues, quand elles remettent en cause la ligne du parti. De fait, si évolution il y a dans les chiffres de la représentation genrée en politique, elle est fortement due aux effets de la conférence mondiale des femmes de Pékin de 1995, pour laquelle le gouvernement avait officiellement produit un « Rapport national sur les femmes, lutte pour l'égalité, le développement et la paix », dans lequel il reconnaissait que la « marginalisation des femmes, au sein des partis politiques, accrédite la thèse selon laquelle ces dernières

---

<sup>5</sup> Discours prononcé en novembre 2007 par le président lors de la quatrième édition de la journée des forces armées.

<sup>6</sup> Pour en savoir plus sur le rôle historique des Sénégalaises dans la révolution nationale, voir Sow : 2006.

sont utilisées, avant tout, comme masse de manœuvre électorale ». Depuis, les organisations internationales, dont les bailleurs, semblent sensibles aux alertes exprimées par les femmes, et les utilisent pour mieux faire pression sur les pays endettés (*ibid.*).

Paradoxalement, les militantes politiques ne semblent pas subvertir les canaux de communication politique, à forte domination masculine, pour mieux les infléchir et instaurer de nouvelles règles de gouvernance plus démocratiques.

### ***En Afrique du Sud, le genre, cache-sexe du féminisme***

En 1992, des militantes féministes créent la Coalition nationale des femmes d'Afrique du Sud. Cette institution, composée de 54 groupes de Sud-Africaines, a pour but l'égalité des droits devant la loi et des opportunités. Dans la nouvelle constitution du pays, l'article de loi 108 de 1996 est promulgué et est inclus dans la « Déclaration de droits » (*Bill of Rights*). Le chapitre 2, section 9 (3) de cet acte déclare que « l'Etat ne peut injustement discriminer quiconque, directement ou indirectement, pour aucune raison, y compris la race, le genre, le sexe, la grossesse, le statut marital, l'origine ethnique ou sociale, la couleur, l'orientation sexuelle, l'âge, le handicap, la religion, la conscience, la croyance, la culture, la langue ou la naissance » (Morrison).

Le vote des différentes lois sur l'égalité, des lois anti-discrimination et de la politique de discrimination positive (*affirmative action*) depuis 1993 a bénéficié aux femmes et, dans une certaine mesure, a aidé à améliorer le lent processus d'intégration des femmes dans des professions précédemment occupées massivement par des hommes (Nel & Bezuidenhout).

Néanmoins, pendant la lutte de libération nationale, les femmes, considérées comme « membres auxiliaires » de la nation, reproductrices d'enfants – pour la révolution –, n'entrèrent pas à égalité dans le pouvoir anti-apartheid. Parler d'inégalité de genre était taxé de divisionnisme. Pourtant, entre 1981 et 1984, les femmes noires se sont engagées au niveau local dans l'*African National Congress* (ANC) et ont créé la *United Women's Organisation*, la *Federation of Transvaal*

*Women* et la *Natal Organisation of Women* (Hassim 47). Elles ont massivement investi les syndicats, où, loin d'ignorer la critique des systèmes capitalistes et d'apartheid, elles ont ajouté la composante de division de sexe, en parlant de la réalité de leur vie quotidienne (double journée, interdiction par le mari de participer à une réunion, salaires plus faibles, etc.) et du statut inférieur qui leur était conféré, y compris parmi les camarades.

La transition vers une démocratie libérale a occulté le rôle des mouvements de femmes, concentrée qu'elle a été sur les actions des élites (Waylen), si bien que les femmes ont peu participé à la table de négociation multipartite de 1992 sur le projet de constitution. En 1994, les mouvements féministes réussissent néanmoins à faire adopter à l'ANC une Charte des femmes pour une réelle égalité. Ils continuent à batailler pour inscrire l'égalité de genre et ses mécanismes d'intégration à l'ordre du jour de la construction de la nouvelle démocratie en 1994 et lors de la Conférence mondiale des femmes de Pékin en 1995. Cette conjonction de dates et d'événements majeurs a provoqué un précipité global de bonnes intentions nationales en matière d'égalité hommes-femmes, appuyées tant par des organismes comme l'ONU que par des institutions financières internationales comme la Banque Mondiale, le Fonds monétaire international, etc., ce qui eut pour effet direct l'institutionnalisation du genre.

Ces intentions se heurtent de plein fouet à la réalité. Elles restent dans le domaine du discours, hautement politisé, mais ne rejoignent que rarement la réalité. L'intégration transversale du genre s'installe désormais dans une rhétorique, une logique de représentation. Les mouvements pour l'égalité de genre sont acculés aux demandes de droits, plutôt qu'ils ne sont acteurs et penseurs du pourquoi de ces droits. Le genre trouve ici une fonction latente qui consiste à valoriser le discours sur les droits des femmes au détriment de la lutte pour rendre ces droits effectifs.

De plus, l'institution se crée son propre cache-sexe politique. En effet, ceux qui font les lois sont les mêmes que ceux qui réhabilitent un néo-traditionalisme africain. Cette contradiction reflète une volonté affirmée de transversaliser le genre – discours législatif – pour mieux



enfouir le patriarcat sous le tapis de la démocratie – discours populaire. Cette institutionnalisation du genre dépolitise de fait tous les enjeux de rapports sociaux de sexe.

## **Entre institutionnalisation et radicalité : des contradictions**

### ***Les gouvernances des mouvements locaux***

En Afrique du Sud ou au Sénégal, les acteurs de l'égalité de genre sont depuis une vingtaine d'années confrontés aux montagnes russes d'une institutionnalisation du genre qui, d'un côté, permet des avancées théoriques essentielles, mais de l'autre entérine des frontières sociales contreproductives. Le développement des études de genre en Afrique du Sud en est un bon exemple, qui mixe innovation conceptuelle et subordination occidentale et économique. Par ailleurs, les organisations de femmes sont massivement confrontées à une approche bureaucratique et normative, qui privilégie l'immobilisme au détriment du changement social. De plus, bien que le développement du mouvement associatif féminin ne soit plus à démontrer, la *peoplisation* de quelques figures de proue du féminisme détourne le fond du débat en l'individualisant, et donc œuvre pour la délégitimation des mouvements collectifs. Cette tendance, appuyée par l'ONGéisation des organisations et la mise en exergue de l'héritage marxiste des luttes de libération nationale, fait émerger de nouveaux féminismes, parmi lesquels le féminisme islamique, qui ne remet aucunement en cause les fondements du patriarcat, mais préfère dénoncer l'occidentalisation des luttes.

Ces vagues répétitives et multiples amènent le féminisme africain à revisiter son identité et ses stratégies d'intervention. Au Sénégal, plus les femmes créent de structures autonomes, en parallèle des systèmes de pouvoir, plus elles s'éloignent des lieux de décision (Cisse : 2008). En visant l'efficacité, les mouvements de femmes perdent paradoxalement en stratégie. Leurs luttes viennent alimenter la rhétorique politique sans qu'elles en soient remerciées. Par contre, elles servent volontiers d'alibi.

De son côté, le mouvement féministe sud-africain souffre des séquelles de l'histoire des luttes contre les ségrégations qui continuent à mettre l'accent sur les notions de classe et de race, au détriment de celle d'égalité. Il cherche donc à se renouveler, traquant les brèches dans un patriarcat extrêmement présent et représenté, notamment par le nouveau président Zuma. Aussi, les travaux traitant des ambiguïtés et des complexités du genre dans la culture sud-africaine (Frenkel), même s'ils restent peu visibles (très peu sont en ligne, ils sont souvent en cours), portent sur les relations entre race, classe et genre dans la culture sud-africaine contemporaine, les représentations des relations de femmes ou de genre dans la littérature sud-africaine, la reconstruction de la théorie féministe dans le contexte postapartheid, les questions de genre et de santé et le rôle de l'Etat. Ils visent également les représentations média et genre, les femmes et la violence structurelle, les dynamiques de genre et la culture populaire, les contradictions historiques et leurs manifestations actuelles, l'interprétation des silences ou des fossés dans les discours sur les femmes, ou encore la relation entre le nationalisme et les politiques de genre. Cette refondation reflète assez clairement la *lucidité* nécessaire au dépassement des paradoxes existants de la société sud-africaine postapartheid.

### ***Les TIC pour le genre ou le genre dans les TIC ?***

Mais à l'ère de la société de l'information, il semble que les TIC ne jouent pas encore le rôle qu'elles pourraient dans la dynamisation des mouvements de femmes, au point que les organisations elles-mêmes y sont réfractaires ou se montrent d'un conformisme surprenant, comme si les technologies se situaient à l'écart de la définition des rôles sociaux et des enjeux économiques et politiques. Plusieurs expériences observées<sup>7</sup> ont fait émerger des questions et mis en évidence des zones de flou à interroger, notamment au Sénégal et en

---

<sup>7</sup> Ces résultats émergent d'une recherche que nous menons sur les impacts politiques des usages de l'Internet des organisations de femmes au Sénégal et en Afrique du Sud, pour lesquels 27 entretiens ont été menés.

Afrique du Sud. Ainsi, il semble que les TIC véhiculent des inégalités, dépolitisent les enjeux de genre et réduisent les femmes à l'état de consommatrices. Les mouvements de femmes et féministes ont une très faible conscience politique des impacts de la société de l'information, en général, et sur leurs propres actions. Les organisations de terrain et de recherche sur le genre et sur les luttes des femmes ou féministes opèrent une dichotomie politique entre leurs actions et la stratégie de communication de leurs résultats (objectifs, ciblage, usages, messages, supports, diffusion), en se limitant à une vision et à un rayonnement nationaux. Les financements et le contrôle qu'ils induisent jouent un rôle intrusif sur ceux qui pourraient être considérés *a priori* par les bailleurs de fonds comme des « bénéficiaires en demande », ce qu'ils ne sont pas uniquement. Enfin, des cadres existants de pratique et de réflexion restent à capitaliser afin d'envisager les TIC comme d'éventuels moyens de résistance et de subversion et pas seulement comme des outils et techniques.

#### *Des enjeux de communication et d'information mal connus*

Le mouvement *Genre et TIC* est conceptualisé par de nombreux chercheurs<sup>8</sup>, mais il reste à approfondir du point de vue de sa politisation (Bayart & Toulabor 148-256). En Afrique, il est mis en œuvre par des praticiens qui, hormis le réseau sénégalais Régentic<sup>9</sup>, s'intéressent davantage à l'entrée « outil » de ces technologies qu'à leurs aspects politiques. En effet, de nombreuses études ont vu le jour, des formations ont été mises en œuvre et des plaidoyers étayés, davantage pour renforcer les portes d'entrée « accès et capacités » des femmes plutôt que « contrôle et contenus », et donc négligent une

---

<sup>8</sup> Voir notamment à ce propos les recherches d'Enda-Synfev sur la fracture numérique et le genre en Afrique francophone (2005) et de Marie-Hélène Mottin & Joëlle Palmieri sur l'excision (2009) ; les travaux d'Anita Gurusurthy sur le genre et la société de l'information (2004 et 2006), ceux de Nancy Hafkin & Nancy Taggard (2001) et de Nancy Hafkin & Sophia Huyer (2006).

<sup>9</sup> Le réseau Régentic mérite une étude à part entière de ses pratiques et stratégies.

réelle analyse de genre de la société de l'information et des stratégies à déployer pour en contrer les inégalités.

En fait, dans le cyberspace, nous retrouvons les « banals » stéréotypes sexistes, à l'identique des médias traditionnels. Mais il incarne surtout une parfaite réplique du modèle de division entre sphères privée et publique (Reagan). Et les mouvements de femmes semblent s'en auto-exclure presque « instinctivement », en reconnaissant, de fait, au mieux leur manque de temps, de ressources financières, sinon leur inaptitude, au pire, leur résignation. Selon Fatimata Si, présidente du Centre de Lutte contre les Violences faites aux Femmes (CLVF) à Dakar,

Internet est une question d'élite : les femmes intellectuelles, les femmes qui ont un certain niveau de compréhension, des femmes membres d'associations qui ont déjà une certaine vision... [...] Et aujourd'hui, nous, partisans d'un autre monde qui soit possible, qui soit plus juste, qui soit plus radical, nous avons aussi à avoir nos propres stratégies, pour que ce combat que nous menons puisse être mené à travers l'information. [...] Nous ne sommes pas au fait des NTIC comme outil stratégique.

Aussi, ce monde ne serait pas fait pour elles, « trop informatique », ce qui alimente l'argumentation patriarcale selon laquelle il existerait une différence biologique entre féminin et masculin, les femmes n'étant pas très portées sur les sciences mais plutôt sur la gestion de la vie quotidienne...

#### *Des usages marketing de l'Internet*

Les organisations de femmes interrogées sur l'audience de leur site Web (quand elles en ont un) ne s'intéressent pas à ce qui est le plus lu, et donc pas à leur lectorat ou audience. Elles ne se soucient pas de qui lit ou ne lit pas les contenus qu'elles mettent en ligne. Quant à leur catégorisation ou leurs prismes d'intérêt, elles ne s'en préoccupent pas. Ce constat rejoint l'idée que le site Web ne répond pas aux besoins de supposés lecteurs, mais plutôt à ceux de

l'organisation elle-même : les organisations publient pour elles-mêmes. Par ailleurs, en ne connaissant pas les pics de fréquentation du site, elles confirment qu'elles n'ont pas plus de notion de l'usage des internautes et de la création de ces usages.

Les organisations qui voient concrètement la relation entre l'existence du site Web et la recherche de sources de financement naviguent dans le registre du marketing. Le site sert majoritairement à vendre l'organisation. De fait, nous observons une dichotomie occulte entre bénéficiaires des actions des organisations et bénéficiaires des informations qu'elles veulent diffuser. Ces formes d'imperméabilité nuisent à la transparence des actions des organisations dans leur ensemble et à leur bonne conduite au quotidien.

Par ailleurs, ces organisations ont une relation presque univoque aux médias. Les médias privés semblent représenter les seuls canaux de diffusion d'informations<sup>10</sup>. Si bien qu'il n'y a pas d'imaginaire de création de son propre canal de diffusion. Au mieux, l'Internet est considéré comme un média comme un autre, certes nouveau, mais sans plus. La diffusion d'informations passe *de facto* par intermédiaire interposé. Elle est sous-traitée. La nouvelle gestion de l'information que les TIC imposent n'est donc pas considérée comme un facteur d'aggravation des inégalités de genre. Elle ne fait que les reproduire sans entraves.

Au final, les organisations et les mouvements de femmes utilisent les TIC comme des vitrines, rendant compte de leurs activités, éventuellement des listes de diffusion ou des SMS pour communiquer plus largement, mais sans réelle stratégie affichée<sup>11</sup>. En aucun cas, il n'existe d'approche, voire de connaissance, d'une communication d'utilité publique, vue comme un bien commun, appartenant aux populations. Il n'y a pas encore en Afrique de notion de communication populaire ou de communication citoyenne, au service des change-

---

<sup>10</sup> Au Sénégal, après l'alternance, de nombreux médias, radios, télévisions et journaux ont vu le jour.

<sup>11</sup> A nuancer selon les expériences.

ments sociaux et de la justice sociale<sup>12</sup>. En fait, la question qui devrait se poser est moins « à quoi les TIC pourraient servir » que « qu'est-ce que les TIC apportent de nouveau, changent, et politisent » en termes de genre (Mottin & Palmieri).

### *Le paradoxe des financements*

A ce stade, il paraît légitime de s'interroger sur comment et pourquoi des projets allant dans le sens de l'autonomisation de femmes ont essayé de répondre au mieux aux attentes transparaissant dans les appels à projets des bailleurs de fonds institutionnels ou privés, très majoritairement implantés au Nord. Pour certains projets, nous pouvons nous demander en quoi ces financements ne représentent pas, à faible coût, un moyen d'ingérence et de renseignement sur les principaux enjeux sociopolitiques locaux.

Paradoxalement, sans eux, les projets ne pourraient voir le jour. Nous émettons donc l'hypothèse que pour garder une vision politique de l'usage des TIC dans la lutte contre les inégalités hommes-femmes, il est nécessaire de fouiller un point d'équilibre entre offre et demande budgétaire, entre autonomie et dépendance, entre besoins du Sud et besoins du Nord. Ainsi, on peut se demander si les organisations locales, qui, pour leur grande majorité, expriment un besoin de visibilité, et dans une moindre mesure la nécessité d'échanger avec des homologues, ne rencontrent pas les intérêts des bailleurs qui essaient d'ancrer leur propre vision du développement. Si oui, où se posent les points d'intersection ? Sont-ils profitables ou contre-productifs, pour les uns comme pour les autres, et à quelle hauteur ?

Dans le prolongement de ces questions, il est important d'examiner si ces initiatives font face ou non à un front idéologique, qui consisterait à considérer les bénéficiaires comme des personnes à civiliser, des espèces de barbares modernes, des victimes à protéger, à sauver ou à éduquer, et en aucun cas des acteurs pensants de leur temps et de leur environnement. Cette surprotection et cette victi-

---

<sup>12</sup> Voir à ce propos les expériences menées depuis plus de vingt ans en Amérique latine (<http://www.movimientos.org/>).

misation aiguïseraient donc des cloisonnements bien établis, entre le Nord, là où se concentrent les bailleurs, et le Sud, mais aussi entre les différents acteurs d'un même lieu ou domaine d'intervention, protagonistes, bailleurs de fonds et bénéficiaires. Cette hiérarchisation des acteurs ne peut alors se conjuguer avec transparence, ce qui nuit à toute vision démocratique. Elle instaure également, comme le plus souvent dans le mouvement Genre et TIC, une vision universaliste de la société de l'information, comme si les questions culturelles, générationnelles et sociales étaient universelles et non spécifiques, et donc adressées de façon uniforme, par le haut.

### **Actions directes, autonomie et savoirs en résistance**

L'Afrique du Sud semble écartelée par trois types de pratiques en matière d'égalité des sexes. Une première dichotomie s'opère entre gouvernement et société civile. La deuxième s'exerce assez classiquement entre les domaines de la lutte et de la théorie. Une troisième, à la limite plus novatrice que dans bien d'autres pays, divise assez clairement la lutte féministe des études de genre. Aussi, les luttes récentes réfléchissant l'intersectionnalité<sup>13</sup> et les pratiques axées sur la mémoire des femmes comme savoirs en résistance, ne font-elles pas fondamentalement preuve d'innovation.

Au Sénégal, les mouvements de femmes et les féministes se déchirent, notamment autour des points désormais à l'ordre du jour du pouvoir en place : la parité et le code de la famille. Tous sont aux prises avec des pressions sociales, culturelles et religieuses montantes, auxquelles il devient difficile de répondre tant elles sont complexes. En outre, ils sont marqués par un glissement progressif mais acquis du politique, domaine masculin réservé, au social. De grands axes de lutte continuent à battre le pavé, comme les violences ou la

---

<sup>13</sup> L'intersectionnalité est un paradigme récent, essentiellement développé dans les pays anglophones, qui qualifie un renouveau des approches théoriques et méthodologiques des « identités », de la « subjectivité » et de « l'expérience », des « possibilités d'action » et des « structures » d'inégalité sociale, qu'elles soient de race, de classe ou de sexe.

dette, ce qui passe également par la conscientisation d'une certaine mémoire des femmes. Des pistes restent à creuser, notamment du côté des jeunes générations et de leurs moyens d'expression, dont le rap, mais aussi les débats sur le genre lancés sur des blogs. Les exemples qui ont été choisis ici concernent davantage des actions directes, produites par la base, et n'ont aucun caractère exhaustif, mais tentent seulement de signifier quelques tendances.

### ***Les violences homophobes, symptômes d'une démocratie masculine guerrière***

En Afrique du Sud, dans le contexte de la confrontation féministes/antiféministes, les lesbiennes noires se retrouvent particulièrement ballottées entre deux paradoxes : la reconnaissance institutionnelle de leurs droits et le rejet populaire de leur existence. Ayant pu légalement choisir leur sexualité, contrairement à la très grande majorité des Africaines, et à force de luttes concertées au moment de la création de l'Etat démocratique, les lesbiennes et leurs organisations font directement basculer la sphère privée dans le domaine du public. A ce titre, elles stigmatisent toutes les formes de violences, non seulement sexuelles, mais aussi raciales, sociales et générationnelles. Elles négocient un tabou, celui de la sexualité, contre un autre, celui du respect des anciens, communément répandu en Afrique comme loi de relation sociale, eux-mêmes confrontés à une modernité – celle de la démocratie. De fait, cette confrontation ne représente que le symptôme d'une résistance masculine à une offensive, sinon féministe, au moins féminine.

### ***La résistance féministe par la libre expression***

La mémoire des femmes est devenue, depuis une dizaine d'années en Afrique du Sud, le lieu où s'organise la résistance. Il s'agit en effet moins d'inventorier des récits individuels de femmes ayant vécu l'apartheid, comme l'exemple de l'entreprise mémorielle du Rwanda contre le génocide, que de faire émerger des savoirs non savants



portés par des femmes de la base, en milieu urbain ou rural, qui révèlent leur intimité. Même si une analyse plus approfondie reste à mener, il semble que les initiatives observées allant dans le sens de la valorisation des paroles de femmes, en audio ou vidéo, par écrit ou sur l'Internet, procèdent surtout d'une interrogation des formes de domination, y compris dans le domaine des connaissances. Elles tendent à inverser les rapports de subordination et instaurent une nouvelle approche des relations entre sujets et objets.

Dans une option plus littéraire et de longue date, le Sénégal connaît des espaces d'expression libres pour les femmes. La revue *Awa*, créée en 1963, démontre que la littérature africaine reste très masculine et reflète une réelle lutte féministe, pour qu'enfin des femmes puissent elles-mêmes rendre compte, y compris de façon romanesque, de leur point de vue sur leur rôle social. Les témoignages recueillis se veulent les plus intimes possible, au plus près du sentiment de culpabilité lié à la rupture avec les traditions et le milieu familial.

### ***Le Rap féministe : un phénomène nouveau***

Le Sénégal connaît une population jeune, et avec elle, la culture qui s'impose. Aujourd'hui, le hip-hop. ONGs et organisations de femmes voient dans l'expression de filles au sein de ce mouvement musical un signe de renouveau. En effet, les rappeuses se revendiquent féministes. Elles se battent pour l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, la démocratie et la liberté dans leur pays. Elles affirment se battre contre les *carcans* et « dénoncer les injustices ». Plus largement, elles ambitionnent de construire un rap féministe africain. Dès le début des années 90, un groupe s'est imposé, Alif, Attaque libératoire de l'infanterie féministe, qui a toujours témoigné des difficultés que les chanteuses rencontrent pour se faire accepter par leurs très nombreux homologues masculins, et bien évidemment par les professionnels de la production musicale, eux aussi des hommes (Goudet). Ces obstacles ne les ont pas arrêtées, voire les ont radicalisées. En attestent des paroles de chansons qui abordent des sujets

totallement tabous comme le viol par son père d'une jeune fille, qui, enceinte, pense au suicide, ou encore les disputes jalouses de coépouses, ou encore la mort vue de près par une excisée. Ce qui ne se discute pas aux tribunes ou dans les foyers s'écoute désormais à la radio ou sur l'Internet.

### ***Utiliser l'Internet pour interroger le genre***

Créer des canaux et des modes d'expression qui font émerger les rapports sociaux de sexe a été au cœur du projet de recherche mené par l'unité « genre » de l'ONG Enda Tiers-Monde, de 2007 à 2009, au Mali, au Burkina Faso et au Sénégal. En tablant sur l'opportunité de l'utilisation citoyenne des TIC par les jeunes (filles et garçons), organisés en associations locales pour abandonner la pratique de l'excision, il a montré que les pratiques citoyennes directes sont possibles si elles sont proposées comme transversales et participatives, décloisonnant la société, que ce soit selon les genres ou entre les générations. Ces jeunes ont abordé des concepts savants dont ils n'avaient pas les clés au départ – genre, citoyenneté, TIC, jeunesse, MGF –, selon différents moyens, dont l'expression libre lors de rencontres régionales et locales, pour lesquelles le ludique, le débat, la participation active étaient centraux. Par ailleurs, tous les jeunes, au même niveau que les chercheurs, ont participé à l'évaluation de la recherche, ce qui a amené l'équipe de recherche à mettre en œuvre, voire à créer des modalités d'auto-apprentissage, d'auto-évaluation, et de formation de formateurs. Les formats mis en œuvre sont alors passés par l'expression théâtrale, les usages multimédia (prise de vue fixe et animée, prise de son, écriture et mise en ligne), l'interactivité – plusieurs listes de discussion ont été ouvertes pour que chacun puisse s'exprimer librement tout au cours des différentes phases de la recherche –, des jeux de rôles, la création de blogs, etc. Ces approches ont depuis généré à leur tour d'autres initiatives, puisqu'une fois le projet de recherche clos, les jeunes, restés organisés dans les différentes communautés, ont continué à intervenir dans leur cité, soit en participant par exemple à la Journée Internet au Bur-

kina Faso, avec au cœur des débats les inégalités de genre, soit encore en créant un blog sur la transversalité au Mali.

## Conclusion

Que ce soit en Afrique du Sud ou au Sénégal, à chaque forme de domination, coloniale puis nationaliste, sur fond paternaliste, puis sous influence islamiste ou traditionaliste montante, le tout dans un contexte libéralisé, nous avons pu observer que les militantes africaines ont su s'adapter et créer des formes de « résistances multiformes » (Coquery-Vidrovitch). En Afrique du Sud, les mouvements des lesbiennes noires symbolisent une radicalisation portée par la concentration des symboles patriarcaux, blancs, hétérosexuels, occidentaux. En étant les cibles de la majorité des pires crimes, elles prennent le risque de payer le prix fort pour démontrer que les dominations sont transposables. Si domestication il y a, elle peut s'appliquer partout. La contester, c'est tout contester. En dehors de cette radicalité, les pistes d'activisme restent très diversifiées : du soutien passif au pouvoir, en passant par la revendication sur le seul terrain des droits, occultant l'action politique à proprement parler et prêtant le flanc à la victimisation, jusqu'à la recherche d'alternatives qui investit l'intime et la mémoire, elles s'engagent vers la définition d'une citoyenneté féministe et se servent des TIC pour les rendre visibles.

Joelle Palmieri

## Bibliographie

- APS, « La féminisation des forces armées se fera sans "heurter" les considérations religieuses » (2007)
- BALLMER-CAO, T.-H., MOTTIER V. & SGIERL. (dir.), *Genre et politique - Débats et perspectives* (coll.), Coll. « Folio-Essais », Paris : Gallimard, numéro 370, 2000, 542 p.

- BAYART, J.F. & TOULABOR C., *Le politique par le bas : Contribution à une problématique de la démocratie en Afrique noire*, Paris : Karthala, 1991.
- BAYART, Jean-François, « L'énonciation du politique », *Revue française de science politique*, Volume 35, n° 3, pp. 343-73.
- CHAKRAVORTY Spivak, Gayatri, *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, Paris : Editions Amsterdam, 2009.
- CISSE Katy, « La revendication politique et citoyenne comme réponse à la marginalisation des femmes dans le développement : le cas du Sénégal », CODESRIA (2008).
- CISSE, Wone Katy, « Idéologie socialiste et Féminisme d'Etat au Sénégal : de Senghor à Abdou Diouf », 10<sup>ème</sup> Assemblée Générale du CODESRIA, Kampala/Ouganda (2002).
- COQUERY-VIDROVITCH, Catherine, « Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique noire du XIX<sup>ème</sup> au XX<sup>ème</sup> siècle », Éditions Desjonquères, 1994, 395 p.
- DELPHY, Christine, *L'ennemi principal 1, l'économie politique du patriarcat*, coll. « Nouvelles Questions Féministes », Paris : Éditions Syllepse, 1998.
- , *L'ennemi principal 2, penser le genre*, coll. « Nouvelles Questions Féministes », Paris : Éditions Syllepse, 2001.
- ENDA-SYNFEV, « Fracture numérique de genre en Afrique francophone : une inquiétante réalité » - Réseau genre et TIC - *Etudes et Recherches*, n° 244 -Dakar : Enda Editions, 2005.
- FRENKEL, Ronit, "Feminism and Contemporary Culture in South Africa", *African Studies*, Volume 67, Issue 1, 2008.
- GOUDET, Laurent, *Les luttes féministes du rap africain*, Staycalm, 2008.
- GURUMURTHY, Anita, "Gender in the Information Society: Emerging Issues", UNDP (2006)
- , "Gender and ICTs: Overview Report", BRIDGE, 2004.
- HAFKIN, Nancy & TAGGART, Nancy, "Gender, Information Technology and Developing Countries", AED LearnLink, 2001.
- HAFKIN, Nancy J. & HUYER, Sophie (eds.). *Cinderella or Cyberella?: Empowering Women in the Knowledge Society*. Bloomfield, CT: Kumarian Press, 2006.
- HASSIM, S., *Women's Organizations and Democracy in South Africa*, University of Wisconsin Press, 2006, 355 p.

- McFADDEN, Patricia, "Becoming Postcolonial: African Women Changing the Meaning of Citizenship", *Meridians: Feminism, Race, Transnationalism* - Volume 6, Number 1, 2005, 1-18."
- MORRISON Cherita J., *Towards Gender Equality in South African Policing*, South Africa: Vaal University of Technology, 2004.
- MOTTIN, Marie-Hélène & PALMIERI, Joelle, *Excision : les jeunes changent l'Afrique par les TIC*, ENDA Editions, 2009.
- MUKHOPADHYAY, Maitrayee & SINGH, Navsharan (dir.), *Justice de genre, citoyenneté et développement*, Presses de l'Université de Laval/l'Harmattan/CRDI, 2009, 336 p.
- NEL, F. & BEZUIDENHOUT, J., *Human Rights for the Police*, South Africa: Juta, 1995.
- REAGAN, Shade Leslie, *Gender & Community in the Social Construction of the Internet*, New York: Peter Lang, 2002.
- SARR, Fatou, « Toutes les tâches non productives relèvent de la responsabilité des femmes », *Décentralisation et Développement local au Sénégal* 2007.
- SENGHOR, Léopold Sedar, *Liberté 1 : Négritude et humanisme*, Paris : Editions du Seuil, 1964.
- SOW, Fatou, *Politiques néolibérales et alternatives féministes : l'apport des mouvements de femmes en Afrique*, Laboratoire SEDET – CNRS – Paris : Université Diderot, 2007.
- , « Les femmes, le sexe de l'État et les enjeux du politique : l'exemple de la régionalisation au Sénégal », *Clio*, numéro 6/1997, « Femmes d'Afrique », 2006.
- TAGGART, Nancy, "Gender, Information Technology and Developing Countries, AED LearnLink", 2001.
- TAYLOR, Vivienne, *La marchandisation de la gouvernance - Perspectives féministes critiques du Sud*, Edité de l'anglais par Fatou Sow, Coll. « Développement, Tiers-Monde », Paris : L'Harmattan, 2002, 226 p.
- WAYLEN, Georgina, *What Can the South African Transition Tell us about Gender and Democratization?*, Centre for Advancement of Women in Politics School of Politics, Belfast: Queens University, 2004.
-